
Le pain, n'en perdez pas une miette !

Grenoble Alpes Metropole

le Forum
3 rue Malakoff
38031 Grenoble
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Cécile Polge De Combret
cecile.decombret@lametro.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le programme local de prévention des déchets de Grenoble Alpes Métropole a été adopté en janvier 2014 par son comité de pilotage. Ce programme fixe un objectif de diminution de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de l'agglomération de **22 kg/hab/an à l'horizon 2017**.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire, il est proposé de mettre l'accent sur les déchets issus de ce gaspillage en 2014. L'objectif de diminution de production de déchets concerné par ce flux spécifique est de **3 kg/hab/an d'ici 2017**.

Selon des caractérisations des ordures ménagères réalisées par Verdicité en partenariat avec France Nature Environnement, les français jettent en moyenne 30 kg de déchets alimentaires par personne chaque année, dont 4,4 kg de pain en ne prenant en compte que les déchets des ménages et des petits commerçants.

Pour Grenoble-Alpes Métropole, cela représente 2000 T annuelles !

Les boulangeries-pâtisseries sont les commerces alimentaires les plus intensément fréquentés : 65 % des ménages y effectuent des achats chaque semaine, à raison de 3,7 visites. En comparaison, les boucheries charcuteries reçoivent 19 % des ménages à raison de 1,5 visites hebdomadaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Toucher l'ensemble des **203 boulangeries de la Métropole** pour diffuser 30 000 livrets de sensibilisation à destination des consommateurs.
- Mettre en place une première opération en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Isère

Résultats quantitatifs

- **28 350 livrets diffusés** avec des affiches d'annonce sur les vitrines
- **169 boulangeries** participantes

30 000 livrets supplémentaires ont été édités et sont diffusés progressivement lors des interventions sur le gaspillage alimentaire (dans les classes, sur les stands, dans les ateliers de cuisine...). Ils seront de nouveaux diffusés largement chez les boulangers à l'occasion de la Semaine des Marchés de la Métropole au printemps

2015.

Résultats qualitatifs

- Relations établies avec la **Chambre de Métiers et l'Artisanat** permettant de travailler de nouveau ensemble par la suite
- Co-rédaction du livret réalisée avec l'**Agence Locale de l'Energie et du Climat** (ALEC) permettant d'initier un travail commun, qui se poursuit avec l'animation de "Moins jeter, le défi" (opération foyers témoins).

- Grande satisfaction des boulangers et clients questionnés.

MISE EN OEUVRE

Planning

avril 2014 : Proposition et validation interne pour mettre en place cette action

mai 2014 : courriers aux chambres consulaires et à la fédération des boulangers pour proposer l'action

juin 2014 : validation d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Isère

septembre 2014 : mise au propre des listes de boulangers affiliés à la CCI et à la CMA

octobre 2014 : envoi d'un courrier (signatures Président Grenoble-Alpes Métropole et Président CMA) à l'ensemble des boulangers de la Métropole avec talon réponse pour la participation

5 novembre 2014 : date limite de réponse possible pour les boulangers (25 % de réponses spontanées)

début novembre 2014 : relance mail et téléphone des boulangers - décision de transmettre les livrets dans toutes les boulangeries, même sans réponse de leur part

mi-novembre : livraison des livrets et affiches dans 203 boulangeries

22 au 30 novembre 2014 : mise à disposition des livrets des boulangers dans 169 boulangeries (quelques refus et adresses fermées)

Moyens humains

Chargée de mission prévention de Grenoble-Alpes Métropole : pilotage

Chargée de mission Agence Locale de l'Energie et du Climat : rédaction du livret de recettes

Référente communication à la Métro et agence de communication prestataire: réalisation affiches et livrets

Chargée de mission CMA : courrier boulangers (liste et cosignature)

Agence de distribution : distribution dans 203 boulangeries

Moyens financiers

Achat de fichier adresses boulangers : partenariat CMA

Envoi du courrier : 120 €

Création des textes du livret : 1 journée ALEC

Conception graphique : 500 €

Impression : 2 400 €

Distribution : 950 €

Soit un total de 4 000 € financés par Grenoble-Alpes Métropole.

Moyens techniques

RAS

Partenaires mobilisés

ALEC

CMA

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facilement reproductible (et largement inspiré d'un projet du Conseil Général du Haut-Rhin)

Difficultés rencontrées

On touche le consommateur dans son quotidien, avec un outil plaisant et non culpabilisant !

Recommandations éventuelles

Il faut prendre du temps pour les démarches partenariales de ce type.

Mots clés

CONSOMMATEURS | ARTISANAT | GASPILLAGE ALIMENTAIRE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

France-Noëlle LEFAUCHEUX

france-noelle.lefauchaux@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes